



CC Ardenne, Rives de Meuse (Siren : 240800821)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Givet
Arrondissement	Charleville-Mézières
Département	Ardennes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Bernard DEKENS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	29 rue Méhul
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	08600 Givet
Téléphone	03 24 41 50 90
Fax	03 24 41 50 99
Courriel	president@ardennerivesdemeuse.com
Site internet	www.ardennerivesdemeuse.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	27 232
Densité moyenne	99,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
08	Anchamps (210800108)	218
08	Aubrives (210800264)	965
08	Charnois (210800975)	75
08	Chooz (210801106)	760
08	Fépin (210801510)	269
08	Foisches (210801601)	228
08	Fromelennes (210801668)	1 065
08	Fumay (210801684)	3 430
08	Givet (210801734)	6 761
08	Ham-sur-Meuse (210801908)	239
08	Hargnies (210801965)	490
08	Haybes (210802047)	1 914
08	Hierges (210802070)	187
08	Landrichamps (210802245)	133
08	Montigny-sur-Meuse (210802716)	83
08	Rancennes (210803185)	742
08	Revin (210803276)	6 170
08	Vireux-Molhain (210804449)	1 505
08	Vireux-Wallerand (210804456)	1 998

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement</i>

Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Etudes et programmation
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement social
<i>Politique du logement et du cadre de vie</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
- <i>Établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, leur exploitation, prévu au I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales, Les réseaux de communications électroniques en fibre optique de collecte, de transport et de desserte à l'abonné (de type FttO ou FttH) destinés à être mis à disposition des opérateurs de réseaux ouverts au public et utilisateurs de réseaux indépendants qui seront établis à compter de la date du transfert de la compétence. Les réseaux existants des communes, y compris les fibres existantes en attente dans les regards, sont expressément exclus de l'intérêt communautaire. - gestion des réémetteurs de télévision: La communauté de communes gèrera les réémetteurs hertziens de GIVET, VIREUX-WALLERAND, FUMAY, HAYBES, VIREUX-MOLHAIN, RANCENNES, FROMELENNES, REVIN et ANCHAMPS ainsi que des réseaux câblés situés sur les communes de ANCHAMPS, LANDRICHAMPS, FEPIN, MONTIGNY SUR MEUSE et HARGNIES, pour la retransmission du bouquet numérique terrestre des chaînes gratuites diffusées sur le territoire national uniquement, à l'exclusion de tout autre équipement.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
<i>Création et gestion des Maisons de Services Au Public, et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
08	SM de gestion du Parc naturel régional des Ardennes (200023687)	SM ouvert	187 135
08	Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (250802295)	SM ouvert	398 004
08	SM du SCOT "Nord Ardennes" (200088730)	SM fermé	207 577
08	SM de traitement des déchets Ardennais (VALODEA) (250800489)	SM ouvert	278 300

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)